



DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE :

- ✓ L'Association des Fermes-Auberges
- ✓ 2026 : Année Internationale des Parcours et du Pastoralisme
- ✓ Commission d'agrément
- ✓ Valorisation des fermes-auberges auprès du grand public
- ✓ Quelques réalisations emblématiques
- ✓ Liste des fermes-auberges agréées



©Vincent Schneider

Association des Fermes-Auberges du Haut-Rhin

BP 60337 – 68006 COLMAR Cedex

Tél : 03 89 20 10 68 - E-mail : info@fermeaubergealsace.com

Internet : www.fermeaubergealsace.fr

L'Association des Fermes-Auberges du Haut-Rhin

Un patrimoine vivant entre tradition, agriculture et tourisme

Véritable écrin de nature au sein d'un territoire densément peuplé, le Massif des Vosges offre un cadre privilégié pour la découverte, la détente et les activités de pleine nature. Ce territoire se distingue également par la richesse de son terroir, l'authenticité de ses productions locales et un patrimoine gastronomique transmis de génération en génération.

Au cœur de cette identité se trouvent les fermes-auberges. Depuis près de 150 ans, elles incarnent la rencontre entre agriculture de montagne et accueil touristique. Ces établissements perpétuent les traditions marcaires en proposant une cuisine élaborée à partir des productions de l'exploitation et des spécialités du terroir.

Au-delà de leur vocation touristique et gastronomique, les fermes-auberges jouent un rôle essentiel dans le maintien de l'activité agricole en montagne, la préservation des paysages ouverts et le dynamisme économique du Massif des Vosges.



©INFRA-MDV

Une histoire intimement liée à celle du massif

L'essor des fermes-auberges accompagne le développement du tourisme dans le massif dès la fin du XIXe siècle. La création du Club Vosgien en 1872, l'aménagement des premiers sentiers de randonnée puis la mise en service de la liaison entre Munster et le col de la Schlucht en 1907 favorisent l'arrivée des premiers visiteurs dans les hautes vallées.

À cette époque, les marcaires accueillent les randonneurs et voyageurs en leur proposant boissons, fromages et produits de la ferme. Malgré les difficultés d'accès aux marcairies, desservies essentiellement par des chemins muletiers, cette activité d'accueil se développe progressivement.

L'industrialisation, l'exode rural et les destructions causées par les deux guerres mondiales entraînent cependant un recul important du nombre de fermes d'altitude. À partir de la seconde moitié du XXe siècle, l'amélioration des voies d'accès, la démocratisation de l'automobile et l'attrait croissant pour la nature permettent aux fermes-auberges de connaître un nouvel essor. Elles se modernisent tout en conservant leur identité et leurs traditions.

Une association engagée depuis plus de cinquante ans

L'Association des Fermes-Auberges du Haut-Rhin est une structure à but non lucratif créée en 1971 à l'initiative des fermiers-aubergistes eux-mêmes. Sa naissance résulte de la volonté d'un groupe de pionniers, principalement issus du secteur du Petit Ballon, avec le soutien et l'impulsion de la Chambre d'Agriculture.

Depuis sa création, l'association œuvre pour un développement harmonieux et durable des fermes-auberges, fondé sur des critères de qualité exigeants et adaptés aux spécificités de ces établissements. Dans cette perspective, elle s'est dotée dès 1977 d'un règlement intérieur et d'une charte de qualité, régulièrement actualisés afin de répondre aux évolutions du secteur et aux attentes des consommateurs.

À travers ses actions, l'association poursuit plusieurs objectifs majeurs :

- Promouvoir l'utilisation des produits fermiers et des spécialités du terroir dans l'offre de restauration ;
- Favoriser le développement de partenariats entre les producteurs locaux et les fermiers-aubergistes ;
- Répondre aux nouvelles attentes des visiteurs en matière d'authenticité, de qualité et de traçabilité ;
- Renforcer la confiance des consommateurs dans l'alimentation grâce à des pratiques transparentes et à une valorisation des productions locales.

41

fermes-auberges
dont 2 en cours d'agrément

Pour tout savoir

Une charte garante de l'authenticité

Afin de préserver l'identité des fermes-auberges, l'association s'appuie sur une charte et un règlement intérieur qui définissent précisément les conditions d'exploitation des établissements.

La charte encadre notamment le statut de l'exploitant, la localisation de l'établissement, les conditions d'accueil du public, la composition des menus, l'utilisation des produits issus de l'exploitation ainsi que les engagements des adhérents.

Révisé en 2023, le règlement intérieur renforce les exigences relatives à l'autoproduction, aux approvisionnements, à l'information de la clientèle, à la formation, à l'environnement, à l'hygiène et à la qualité de service. Des visites de suivi obligatoires permettent désormais de vérifier le respect de ces engagements et d'accompagner les exploitants dans une démarche d'amélioration continue.

2026 : une année internationale pour célébrer le pastoralisme

L'Organisation des Nations Unies a proclamé 2026 « Année Internationale des Parcours et du Pastoralisme ». Si ces termes sont relativement peu employés dans le Massif des Vosges, ils désignent pourtant une réalité profondément ancrée dans l'histoire et l'identité du territoire.

Le pastoralisme repose sur un mode d'élevage extensif fondé sur la valorisation des pâturages naturels et sur le déplacement saisonnier des troupeaux afin d'exploiter des espaces souvent difficiles d'accès ou peu propices à d'autres formes d'agriculture, notamment en montagne. À ce titre, les fermiers-aubergistes du Massif des Vosges incarnent pleinement cette pratique ancestrale.



Une tradition millénaire au cœur des Hautes-Vosges

Dès le IX^e siècle, les éleveurs des vallées vosgiennes conduisaient leurs troupeaux vers les hautes-chaumes durant la belle saison. Cette montée en estive permettait de profiter de pâturages riches en herbes aromatiques tout en libérant les prés de vallée destinés à la production de foin pour l'hiver. C'est ainsi qu'est né le pastoralisme sur le massif.

Ces éleveurs étaient appelés « marcaires », un terme issu du dialecte alsacien *walker*, signifiant « celui qui traite les vaches ». Par extension, la marcirie est devenue le lieu où l'on fabriquait les fromages issus du lait produit sur les pâturages d'altitude.

Aujourd'hui encore, les fermiers-aubergistes perpétuent cet héritage transmis de génération en génération. Leur activité demeure rythmée par les saisons. Traditionnellement, l'année se partage entre la ferme d'hiver située dans la vallée, où les exploitants résident du 29 septembre (Saint-Michel) au 25 mai (Saint-Urbain), et la ferme d'estive implantée en montagne, où ils s'installent durant la période estivale. Aujourd'hui, même si les dates peuvent varier, cette pratique demeure particulièrement vivante dans certaines vallées, notamment celle de Munster.



©Richard Brionne

La transhumance, un symbole vivant

La transhumance, appelée localement *s'Wandla*, constitue l'un des temps forts de l'année pastorale. La date est choisie dans le respect des traditions et en tenant compte des conditions météorologiques. À cette occasion, les vaches sont soigneusement préparées : elles sont nettoyées, brossées et parfois décorées de branchages. Les cloches et clarines sont également astiquées pour accompagner le départ du troupeau.

Guidées par le marcaire et la « *Meisterküeh* », la vache meneuse portant la plus imposante clarine, les bêtes rejoignent les pâturages d'altitude où elles séjourneront jusqu'à l'automne. Le retour dans la vallée intervient lorsque les ressources fourragères diminuent, que les températures baissent et que les premières neiges font leur apparition.

Si la transhumance demeure un moment festif et populaire, elle ne saurait être réduite à une simple tradition folklorique. Elle témoigne d'un système agricole vivant qui continue de façonner les paysages et les équilibres écologiques du massif.

Un rôle essentiel pour les territoires et la biodiversité

Au fil des siècles, les activités pastorales ont contribué à modeler les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel du Massif des Vosges. Pourtant, leur présence discrète conduit parfois à sous-estimer leur importance.

Le pastoralisme est aujourd'hui au croisement de nombreux enjeux environnementaux, économiques et sociétaux. Il participe au maintien d'une agriculture de montagne dynamique, garante d'emplois, de revenus et de savoir-faire locaux. Il contribue également à l'économie touristique grâce à la valorisation des paysages, des produits fermiers et des circuits courts.

Les prairies permanentes entretenues par le pâturage remplissent de nombreuses fonctions écologiques :

- Elles constituent des réservoirs de biodiversité ;
- Elles participent au stockage du carbone ;
- Elles contribuent à la préservation de la ressource en eau en favorisant l'infiltration et la qualité des eaux de surface ;
- Elles maintiennent des paysages ouverts et diversifiés.

En l'absence de pâturage, ces espaces seraient progressivement colonisés par les broussailles puis par la forêt, entraînant une fermeture des paysages et une perte de biodiversité associée aux milieux ouverts.

Le pastoralisme constitue également un outil d'adaptation au changement climatique. En limitant l'embroussaillage, les troupeaux réduisent l'accumulation de matière végétale combustible et participent ainsi à la prévention des incendies. Ce modèle d'élevage, fondé sur une utilisation raisonnée des ressources naturelles, apparaît comme l'une des formes d'agriculture les plus résilientes face aux défis environnementaux actuels.

Des défis à relever pour l'avenir

Malgré ses nombreux atouts, l'équilibre du système pastoral demeure fragile. L'accès aux ressources herbagères représente un enjeu majeur dans un contexte marqué par le changement climatique, la fragmentation des espaces agricoles, la pression foncière et, dans certains secteurs, une fréquentation touristique croissante.

Dans ce contexte, la sensibilisation du public est essentielle. Les visiteurs doivent être conscients qu'ils évoluent dans des espaces de travail, d'élevage et de vie qu'il convient de respecter. Le partage harmonieux de ces territoires passe par une meilleure compréhension des activités agricoles qui les façonnent.

Le développement d'outils adaptés, l'accompagnement des exploitants et la coopération entre les différents acteurs du territoire sont indispensables pour assurer l'avenir du pastoralisme dans le massif. La reconnaissance de ses bénéfices environnementaux et de sa contribution à une alimentation locale de qualité demeure également un enjeu central.

La proclamation par l'ONU de l'Année Internationale des Parcs et du Pastoralisme en 2026 rappelle ainsi toute l'actualité de cette pratique séculaire. Pour le Massif des Vosges, l'objectif est clair : consolider et développer ce modèle agropastoral afin qu'il demeure un pilier de l'avenir du territoire, capable de répondre aux défis contemporains tout en préservant un patrimoine exceptionnel. Il s'agit également de transmettre cette passion aux jeunes générations et de susciter de nouvelles vocations.



©F. Tröndle – NaturPark

Pour tout savoir

Les Plans Herbe®

Les Plans Herbe® constituent des outils de transition agricole et territoriale, portés notamment par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et élaborés en concertation avec les acteurs locaux. Leur objectif est de valoriser les prairies afin de préserver durablement la qualité de la ressource en eau, la biodiversité et les paysages.

Élément central du programme « Plan Herbe, Prairies, Élevage », le pastoralisme est reconnu d'utilité publique pour les nombreux services qu'il rend à la collectivité. Il contribue à l'équilibre des territoires ruraux, au maintien de paysages ouverts et diversifiés, ainsi qu'à la préservation et à la transmission d'un patrimoine naturel, agricole et culturel vivant.

Quelques actions de l'Association des Fermes-Auberges dans le cadre de l'AIPP 2026

- Organisation d'une rencontre placée sous le signe de la ressource en herbe, avec l'ensemble des fermiers-aubergistes du Massif des Vosges ;
- Balades « pastorales » organisées en lien avec le Parc naturel régional des Ballons des Vosges tout au long de l'été (voir détail pages suivantes) ;
- Diffusion des supports de communication réalisés par la Commission Tourisme du Massif des Vosges : cartes postales, affiches ;
- Participation au Festival International de Géographie à Saint-Dié, dans le cadre d'un espace commun dédié à l'Année Internationale du Pastoralisme et mis en place par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges ;
- Participation aux Journées d'Octobre à Mulhouse, dans le cadre d'un espace mis en place par la Chambre d'Agriculture Alsace, et organisation d'une « mini-transhumance » dans les allées du Parc.



Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, partenaire historique du pastoralisme

Depuis plusieurs décennies, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges joue un rôle majeur dans l'accompagnement des pratiques agricoles de montagne. Véritable laboratoire territorial, il favorise le dialogue entre agriculteurs, élus, scientifiques et acteurs de l'environnement afin de concilier activité économique et préservation des milieux naturels.

Dès 1992, le Parc a mis en place une démarche innovante visant à rémunérer des éleveurs volontaires pour leurs actions en faveur de la biodiversité. Cette initiative a donné naissance aux premières mesures agro-environnementales en France. L'objectif était de soutenir des pratiques conciliant production agricole et conservation de prairies remarquables.

Des concertations locales ont permis de définir des priorités d'action : maintien des espaces ouverts, protection des zones humides, adaptation des dates de fauche afin de préserver certaines espèces sensibles ou encore amélioration de la qualité écologique des prairies.

Depuis lors, ces dispositifs n'ont cessé d'évoluer et de s'étendre. Les suivis scientifiques réalisés par le Parc montrent que les prairies engagées dans les mesures les plus ambitieuses conservent leur richesse écologique et, dans de nombreux cas, voient même leur biodiversité progresser.

Cette expérience démontre qu'une agriculture de montagne dynamique peut constituer un allié précieux pour la préservation des paysages, de la biodiversité et des ressources naturelles du Massif des Vosges.

Programme de balades-découvertes

Dans le cadre de l'Année Internationale des Parcs et du Pastoralisme, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges et ses partenaires, organisent des balades gratuites destinées au grand public.

En juillet et août, 11 balades seront accompagnées à travers les paysages pastoraux à la rencontre des éleveurs du territoire du Parc. Les habitants et les visiteurs seront emmenés à la découverte des paysages pastoraux et de ceux – éleveurs et troupeaux - qui les façonnent !

Chaque balade sera accompagnée par un professionnel (accompagnateur en montagne ou technicien du Parc naturel régional) et débutera depuis une ferme d'élevage. Les parcours emprunteront des sentiers balisés par le Club Vosgien et seront accessibles aux marcheurs débutants.

Et après l'effort, le réconfort...du pré à l'assiette ! Chacune des balades sera suivie d'une dégustation de produits de la ferme et d'un échange avec l'éleveur afin de mieux comprendre les particularités du pastoralisme du territoire du Parc.

Infos pratiques

Gratuit et sur réservation, limité à 15 personnes – point de rendez-vous définitif confirmé au moment de l'inscription (obligatoire)

- Lu 29 juin au départ de la ferme-auberge du Gaschney (Muhlbach sur Munster) ;
- Mer 1er juillet ferme-auberge du Treh (Le Markstein) – focus sur l'Arnica ;
- Ven 3 juillet ferme-auberge du Freundstein (Willert sur Thur) ;
- Mer 8 juillet ferme-auberge des Prenzières (Saulxures sur Moselotte) ;
- Mer 8 juillet chèvrerie des Bois Pâturés (Servance) ;
- Jeu 9 juillet ferme-auberge du Christlesgut (Breitenbach) ;
- Jeu 16 juillet ferme-auberge de la Graine Johé (Le Bonhomme)
- Mer 22 juillet ferme du Saichy (La Bresse) ;
- Ven 7 août ferme-auberge du Markstein (Le Markstein) ;
- Mar 11 août ferme-auberge du Baerenbach (Sewen) ;
- Vend 21 août ferme-auberge du Wissgrut (Sewen).

Programme complet des balades et coordonnées pour s'inscrire à retrouver sur le [site du Parc naturel régional des Ballons des Vosges](#) et la [carte interactive de l'année internationale du pastoralisme](#).

Organisé par :  Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Avec le soutien de :

La Région **Grand Est**

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

En partenariat avec :



SYNDICAT NATIONAL des
ACCOMPAGNATEURS
en MONTAGNE
Section MASSIF DES VOSGES

CLUB
VOSGIEN



Commission d'agrément

Début juin 2026, la commission d'agrément s'est rendue dans deux établissements ayant exprimé leur souhait de rejoindre l'Association des Fermes-Auberges :

- Le Drumont ;
- Au Cœur des Champs.

Située à proximité du col de Bussang, le Drumont a récemment été repris par un jeune couple d'exploitants. Quant à l'établissement Au Cœur des Champs, il s'agit d'une nouvelle ferme-auberge implantée à Roderen et exploitée par la famille Zussy, auparavant à la tête de la ferme-auberge du Thannerhubel.

Le Conseil d'administration se réunira au début de l'été afin d'examiner les avis de la commission d'agrément et de statuer sur l'adhésion à l'association, de ces deux établissements.

La commission d'agrément

L'attribution, le renouvellement ou le retrait de l'agrément des fermes-auberges relèvent de l'examen de la commission d'agrément et de contrôle. Cette instance évalue les établissements au regard des critères définis par la charte et formule des propositions de décision au Conseil d'administration de l'Association des Fermes-Auberges du Haut-Rhin.

Sa composition, définie par la charte de l'association, rassemble des représentants de différents organismes et partenaires impliqués dans le développement et la valorisation du territoire : membres du bureau de l'association, Chambre d'Agriculture, Alsace Destination Tourisme, Parc naturel régional des Ballons des Vosges, Club Vosgien, services de l'État, Mutualité Sociale Agricole, ainsi que d'autres acteurs concernés.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont également précisées dans la charte, garantissant ainsi un processus d'évaluation transparent, objectif et conforme aux valeurs portées par le réseau des fermes-auberges.

Pour tout savoir

L'adhésion à l'Association des Fermes-Auberges du Haut-Rhin, étape par étape :

- ✓ L'exploitant remplit une fiche de candidature examinée par le conseil d'administration ;
- ✓ Si l'avis de principe est favorable, un agrément provisoire est attribué et une année de « rodage » est laissée à l'exploitant afin qu'il se mette en adéquation avec la charte ;
- ✓ À l'issue de cette période, une commission d'agrément est organisée ;
- ✓ Le Conseil d'administration, sur avis de la commission d'agrément, confirme ou infirme l'agrément provisoire.

Valoriser les fermes-auberges auprès du grand public

Depuis 2017, Alsace Destination Tourisme, en partenariat avec l'Association des Fermes-Auberges du Haut-Rhin et la Commission Tourisme du Massif des Vosges, mène un vaste programme de valorisation des fermes-auberges.

Cette dynamique s'est traduite par la création de nombreux outils de promotion : balades thématiques « Une ferme, une randonnée », vidéos de valorisation, cartes touristiques, expositions itinérantes et panneaux d'interprétation installés au sein des établissements.

Ces panneaux racontent l'histoire des familles exploitantes, présentent les spécificités de chaque ferme-auberge et mettent en lumière les traditions agricoles et culinaires du territoire. Disponibles en plusieurs langues grâce à un QR Code, ils participent au rayonnement international de la destination « Massif des Vosges, montagne buissonnière ».



Pour tout savoir

Cette opération est entièrement financée par le Massif des Vosges. Compte tenu du coût et du temps nécessaire pour équiper l'ensemble des fermes-auberges, elle se déroule par étape :

2024, première phase de réalisation des panneaux pour les fermes-auberges du Freundstein, du Grand-Ballon, du Haag, du Hahnenbrunnen, du Kohlschlag, du Markstein, du Salzbach, du Schnepfenried, du Treh et du Uff Rain.

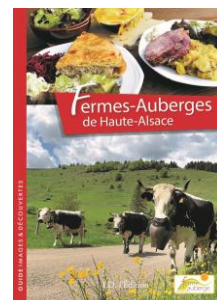
2025 : réalisation des panneaux pour les fermes-auberges du Baerenbach, du Bruckenwald, des Buissonnets, de l'Entzenbach, du Grand Langenberg, du Gresson, du Hinteralfeld, du Lochberg, du Wissgrut et des Prenzières (88).

2026 : les travaux sont en cours pour les fermes-auberges du Ban de la Roche (67), des Sept Fontaines (67), du Promont (67), du Charapont (67), des Cîmes (67), du Rain des Chênes, du Pré Bracot, de la Graine Johé, des Grands Prés (88) et de la Charmotte (88).

Quelques réalisations emblématiques

Le guide « Fermes-Auberges de Haute-Alsace »

Publié avec la participation des fermiers-aubergistes et de Daniel Zenner, ce guide de 128 pages présente l'ensemble des établissements ainsi que l'histoire des traditions marcaires, les races bovines, les fromages de montagne et les richesses du patrimoine agricole du massif.



La carte touristique des fermes-auberges

Éditée à 100 000 exemplaires en quatre langues, elle recense l'ensemble des fermes-auberges du massif et valorise les grands principes qui fondent leur identité : agriculture de montagne, circuits courts, mobilité douce, accueil et préservation de l'environnement.



Les balades « Une ferme, une randonnée »

Créées en 2012 puis étendues à l'ensemble du massif en 2020, ces promenades accessibles à tous invitent les visiteurs à découvrir les paysages et le patrimoine naturel des environs immédiats des fermes-auberges.



Un patrimoine tourné vers l'avenir

À la croisée de l'agriculture, du tourisme, de la gastronomie et de la préservation des paysages, les fermes-auberges constituent l'un des symboles les plus forts de l'identité du Massif des Vosges.

Par leur engagement quotidien, les fermiers-aubergistes perpétuent un savoir-faire ancestral tout en répondant aux enjeux contemporains de qualité alimentaire, de développement durable et d'attractivité des territoires. Plus qu'un héritage, les fermes-auberges représentent aujourd'hui un modèle vivant, résolument tourné vers l'avenir.

Liste officielle des fermes-auberges agréées (*)

- BAERENBACH – Sewen
- BRUCKENWALD – Niederbruck
- BUCHWALD – Breitenbach
- BUISSONNETS – Bourbach-le-Haut
- CHRISTLESUT – Breitenbach
- ENTZENBACH – Niederbruck
- FELSACH – Felling
- FORLET – Sultz
- FREUNDSTEIN – Willer-sur-Thur
- GASCHNEY – Muhlbach-sur-Munster
- GLASBORN LINGE – Sultz
- GLASHUTTE – Rimbach-près-Guebwiller
- GRAND BALLON – Willer-sur-Thur
- GRAND LANGENBERG – Sewen
- GRESSON – Oberbruck
- GRAINE JOHÉ – Col des Bagenelles – Le Bonhomme
- GUSTIBERG – Urbès
- HAAG – Geishouse
- HAHNENBRUNNEN – Lautenbach
- HILSEN – 181 Rue Hilsen – Linthal
- HINTERALFELD – Route du Ballon – Sewen
- KAHLENWASEN – Petit Ballon – Luttenbach
- KOHLSCHLAG – Willer-sur-Thur
- LOCHBERG – Kirchberg
- MARKSTEIN – Le Markstein
- MUSMISS – Sultz
- OSTEIN – Willer-sur-Thur
- PRÉ BRACOT – 331 Rue du Pré Bracot – Orbey
- RAIN DES CHÊNES – 215 Basses Huttes – Orbey
- ROTHENBRUNNEN – Sondernach
- SALZBACH – Metzeral
- SCHAFERT – Kruth
- SCHNEPFENRIED – Metzeral
- SOULTZERSMATT – Sultz
- STROHBERG – Wasserbourg
- TREH – Le Markstein
- UFF RAIN – Route du Schnepfenried – Metzeral
- WASSMATT – Wasserbourg
- WISSGRUT – Ballon d'Alsace – Sewen

Les fermes-auberges en cours d'agrément (*)

- DRUMONT – 7 Route du Drumont – Bussang
- AU CŒUR DES CHAMPS – 4 R. Chapelle – Roderen

(*) au 17/06/2026